

Formation interne sur l'achat public à Saint-Evarzec

Vers une démarche d'un achat pertinent

Formation interne du 2 Juin 2015
COMMUNE DE SAINT-EVARZEC



- **OBJECTIFS DE LA FORMATION :**

- Comprendre la logique des achats publics,
- S'approprier la démarche et les outils disponibles pour mener à bien l'achat public,
- Avoir de bons réflexes pour la recherche d'informations (juridique, technique...)

LES MARCHÉS PUBLICS

LES MARCHÉS PUBLICS : LE CONTEXTE

- **Un contexte juridique :**

- Code des Marchés publics (transposition en droit français d'un texte européen)
- Réglementation en mouvement régulier.

- **Un contexte local aux enjeux conséquents :**

- Affirmation du rôle des achats au niveau des élus avec une Adjointe déléguée aux Marchés publics,
- Une contrainte financière forte avec une volonté de maintien du niveau de service devant être rendu aux administrés.

LES MARCHÉS PUBLICS : LE CONTEXTE

- Pourquoi maintenant:

La situation financière de la Commune oblige à être plus pertinent dans nos achats.

La Municipalité souhaite intégrer les agents dans cette démarche.

LES MARCHÉS PUBLICS : UN OUTIL

- Le Code des Marchés publics = **un cadre réglementaire** permettant d'adapter la procédure en fonction de l'achat effectué.
- Le Code des Marchés publics = **un outil** (juste un outil)

LES MARCHÉS PUBLICS : UN OUTIL POLYMORPHE

Les marchés publics peuvent être utilisés comme un ...

- **OUTIL « UTILITARISTE »** : pour acheter ce dont on a besoin.
- **OUTIL MANAGÉRIAL** : pour intégrer les équipes dans la définition du besoin / de l'achat
- **OUTIL FINANCIER** : pour économiser grâce à une mise en concurrence élargie et publique.

LES MARCHÉS PUBLICS : LES FORMATS

LES OBLIGATIONS POUR L'ACHETEUR

Article 1^{er} du Code des Marchés publics : pose les principes de la commande publique :



DES FORMATS DISTINCTS

Un marché public est toujours particulier.

Il existe plusieurs formats définis par le Code des Marchés publics :



PROCÉDURES APPLICABLES
MARCHES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX
ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ

ESPACE MARCHÉS PUBLICS

Rubrique Conseils aux
acheteurs / Tableaux

TRAVAUX		
SEUILS	15 000 € HT	5 156 000 € HT *
PROCÉDURES	PROCÉDURE ADAPTEE	Procédures applicables : - appel d'offres ouvert ou restreint, art. 33 - procédures négociées, art. 35 - dialogue compétitif, art. 36 - conception-réalisation, art. 37 - concours, art. 38
FOURNITURES ET SERVICES		
SEUILS	15 000 € HT	207 000 € HT *
PROCÉDURES	Fournitures et Services (article 29)	PROCÉDURE ADAPTEE Procédures applicables : - appel d'offres ouvert ou restreint, art. 33 - procédures négociées, art. 35 - dialogue compétitif, art. 36 - concours, art. 38 - système d'acquisition dynamique, art. 78 (uniquement pour fournitures courantes)
	Services (article 30)	PROCÉDURE ADAPTEE

* Seuils applicables à compter du 1^{er} janvier 2014 (v. [décret n° 1126/2013](#) de la Commission du 13 décembre 2013 modifiant les directives 2004/17/CE, 2004/18/CE et 2009/81/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne leurs seuils d'application pour les procédures de passation des marchés et [décret n° 2013-1269](#) du 27 décembre 2013 modifiant les seuils applicables aux marchés publics et autres contrats de la commande publique).

Mise à jour le 10/01/2014

LE MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)

- Format le plus utilisé à Saint-Evarzec
- **Avantages multiples** de ce format :
 - Liberté de **choix dans la procédure** (négociation ou non, accord cadre ou non, allotissement ou non...)
 - **Liberté dans la publicité** devant être faite (département, région, pays, Europe)
 - **Souplesse dans la gestion** administrative du dossier (pas de Commission à convoquer)
 - **Durée du contrat** (4 ans maximum)

**COMMENT OBTENIR UN ACHAT
« PERFORMANT » ?**

LA DÉFINITION DU BESOIN : ÉTAPE CLEF

- Définir son besoin = moyen de **savoir** avec quel type d'entreprise ou de fournisseur on travaillera
- Définir son besoin = moyen d'**innover**, de créer de nouveau produit ou de nouvelle manière de concevoir les partenariats
- Définir son besoin = moyen d'**optimiser** le rapport qualité / finance

LA DÉFINITION DU BESOIN : ÉTAPE CLEF

- Qui ?
- Quoi ?
- Combien ?
- Comment ?
- Où ?
- Quand ?
- Pourquoi ? (ou Pour quoi?)

= Questionnement systématique pour définir son (ses) besoin(s)

LES CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES

Le travail précédent permettra de mettre en œuvre les critères de sélections des offres pour le moment de l'analyse.

Critères d'analyse = points faisant plus précisément **l'objet de notre vigilance**

Critères d'analyse = **à inventer** selon le besoin

LES CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES

Critères le plus souvent vus dans des consultations :

- Valeur technique
- Valeur esthétique
- Qualité
- ...

Critères précis (plus innovants) :

- Épaisseur du produit,
- Efficacité du schéma d'échanges entre l'acheteur et le vendeur,
- Labellisation,
- Conformité à une norme,
- ...

Les critères sont nos bases pour juger de la qualité globale d'une offre. Ils sont d'autant plus objectifs qu'ils correspondent à la définition faite de nos besoins.

COMMENT RECHERCHER DES INFORMATIONS ?

LES RECHERCHES SUR INTERNET

- Sur **Google.fr** avec les mots clefs : marchés publics + *objet du marché préparé* ;
- Sur la **DAJ** (Direction des Affaires Juridiques), sur le site du Ministère de l'Économie, se trouvent des guides très utiles ;
- Sur **Megalisbretagne.org** (plateforme d'achat public), en tant que vendeur virtuel.

DES OUTILS EN CONSTRUCTION

Le service Marchés publics met en place des outils régulièrement afin de faciliter la préparation et le suivi des consultations.

Ces outils ne sont pas figés et doivent être améliorés grâce à nos échanges.

CONTRÔLER L'EXÉCUTION DU CONTRAT

LE CONTRÔLE D'EXÉCUTION

Cette étape est tout aussi importante que la définition du besoin et la rédaction du marché.

OBJECTIF : s'assurer de la bonne exécution du contrat au vu de la demande formulée par le service acheteur.

- Veiller au respect des délais d'exécution (application de pénalités en cas de non-respect)
- Veiller à la qualité
- ...

En tout état de cause, **il faut toujours une trace écrite** qui doit être transmise au Service Marchés publics.

DES OUTILS DISPONIBLES

Via le Service des Marchés publics ou le site de la DAJ, des formulaires existent pour **contrôler l'exécution des prestations.**

- Ordre de service
- Bon de commande
- Procès-verbal de réception (attention aux réserves)
- ...

Ces outils sont primordiaux afin de **suivre** notre achat et **d'évaluer** son efficacité et son efficience.

LES LIENS UTILES

- <http://www.economie.gouv.fr/daj/marches-publics>
- http://www.megalisbretagne.org/jcms/j_6/accueil
- Sur le serveur sous « Ressources documentaires », vous trouverez un certain nombre de documents sous le chemin suivant :
F:\Ensemble des dossiers\Dossiers communs\SERVEUR\Ressources documentaires